Nations Unies S/2020/639



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1er juillet 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

Alors que l'Allemagne assume la présidence du Conseil de sécurité au 1er juillet 2020, des restrictions continuent d'être imposées en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19). La ville de New York est entrée le 22 juin dans la « phase 2 » de la réouverture et devrait passer à la « phase 3 », prévue pour le 6 juillet, ce qui permettra la reprise de certaines activités économiques et sociales supplémentaires, avec les précautions qui s'imposent. Le Siège de l'ONU se trouve toujours dans la phase zéro, à savoir une présence restreinte du personnel des Nations Unies dans les locaux de l'Organisation, actuellement prévue pour durer jusqu'au 31 juillet. Les 17 et 18 juin, l'élection à la présidence de l'Assemblée générale et les élections des nouveaux membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social ont eu lieu dans les locaux du Siège.

Les membres du Conseil de sécurité sont convenus que la décision de convoquer ses réunions en présentiel dans les locaux du Siège de l'ONU lui revient.

Les directives sur la réouverture seront complétées, selon qu'il conviendra, par les modalités d'organisation des réunions en présentiel tenues par le Conseil sous la présidence de l'Allemagne pendant le mois de juillet 2020 (voir annexe).

Ces directives répondent aux circonstances actuelles tout en tenant compte de la nécessité et de l'utilité des échanges en présentiel pour la diplomatie. Elles seront régulièrement réévaluées et pourront éventuellement être révisées, ajustées ou annulées, pour autant que tous les membres en conviennent.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été décidée en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le texte de l'exposé et des déclarations ci-après sera publié comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

20-08903 (F) 060720 060720



Annexe à la lettre datée du 1er juillet 2020 adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

Modalités d'organisation des réunions en présentiel du Conseil de sécurité pour le mois de juillet 2020

Compte tenu des progrès faits pour ce qui est d'enrayer l'épidémie de COVID-19 dans la ville de New York, le Conseil de sécurité entend reprendre progressivement ses réunions en présentiel au Siège de l'ONU, tout en continuant d'assurer la sécurité des délégations et des membres du personnel des Nations Unies en prenant toutes les précautions sanitaires requises. Dès qu'elle recevra une demande, de la part d'un membre du Conseil, au sujet de la convocation d'une réunion au Siège, la présidence consultera les autres membres afin de parvenir à une décision par consensus.

Salle et accès

Selon les informations communiquées par le Secrétariat, il serait possible d'organiser des réunions du Conseil de sécurité dans la salle du Conseil économique et social en appliquant les mesures de distanciation physique appropriées (voir pièce jointe). En tenant compte desdites mesures, cette salle peut accueillir 97 participants. Chaque membre du Conseil de sécurité aura sa place désignée. L'accès aux salles de conférence sera limité à deux personnes par délégation et aux membres du personnel du Secrétariat de l'ONU et du secrétariat du Conseil de sécurité dont la présence sera nécessaire (quelque 38 personnes). Pour les besoins d'une éventuelle recherche des contacts, des agent(e)s de sécurité consigneront le nom de toute personne qui entrera dans la salle du Conseil économique et social pour participer à une séance.

Les voies d'accès à la salle du Conseil économique et social seront adaptées pour permettre une entrée et une sortie sans contact. L'entrée dans la salle se fera par la porte adjacente au Salon des délégués et la sortie par la porte donnant sur la salle du Conseil de tutelle. Les portes seront ouvertes à 9 h 30 ou à 14 h 30, selon les cas, les jours où il sera prévu de tenir une réunion en présentiel. Les membres des délégations sont invités à bien vouloir se présenter dans la salle avec 10 minutes d'avance au moins, afin que les réunions puissent commencer à 10 heures ou à 15 heures précises.

Santé et sécurité

Dans le souci de protéger la santé, la sécurité et le bien-être de l'ensemble des délégations et des membres du personnel, toute personne qui se sent malade est priée de ne pas se rendre au Siège. Les membres du Conseil de sécurité sont invités à limiter le nombre des membres de leur délégation à un maximum de « 1 plus 1 ». Les participants sont priés de bien vouloir limiter la durée de leur présence au Siège au temps minimum strictement nécessaire à l'exécution de leurs fonctions. Les mesures de distanciation physique doivent être constamment appliquées.

Dans la salle de conférence, les personnes participant à une réunion seront priées de circuler dans le sens des aiguilles d'une montre et de maintenir entre elles une distance physique de deux mètres (six pieds). Les places occupées par les membres des délégations seront séparées par deux sièges vides. Toutes les personnes physiquement présentes dans les salles de conférence sont tenues de porter un masque. Le port du masque est également obligatoire dans les parties communes du Siège.

Aucun document ne sera distribué dans les salles de conférence. Les délégations doivent s'abstenir de distribuer un quelconque document dans les salles de conférence, sur les tables et comptoirs situés à l'extérieur des salles ou ailleurs dans les locaux du Siège.

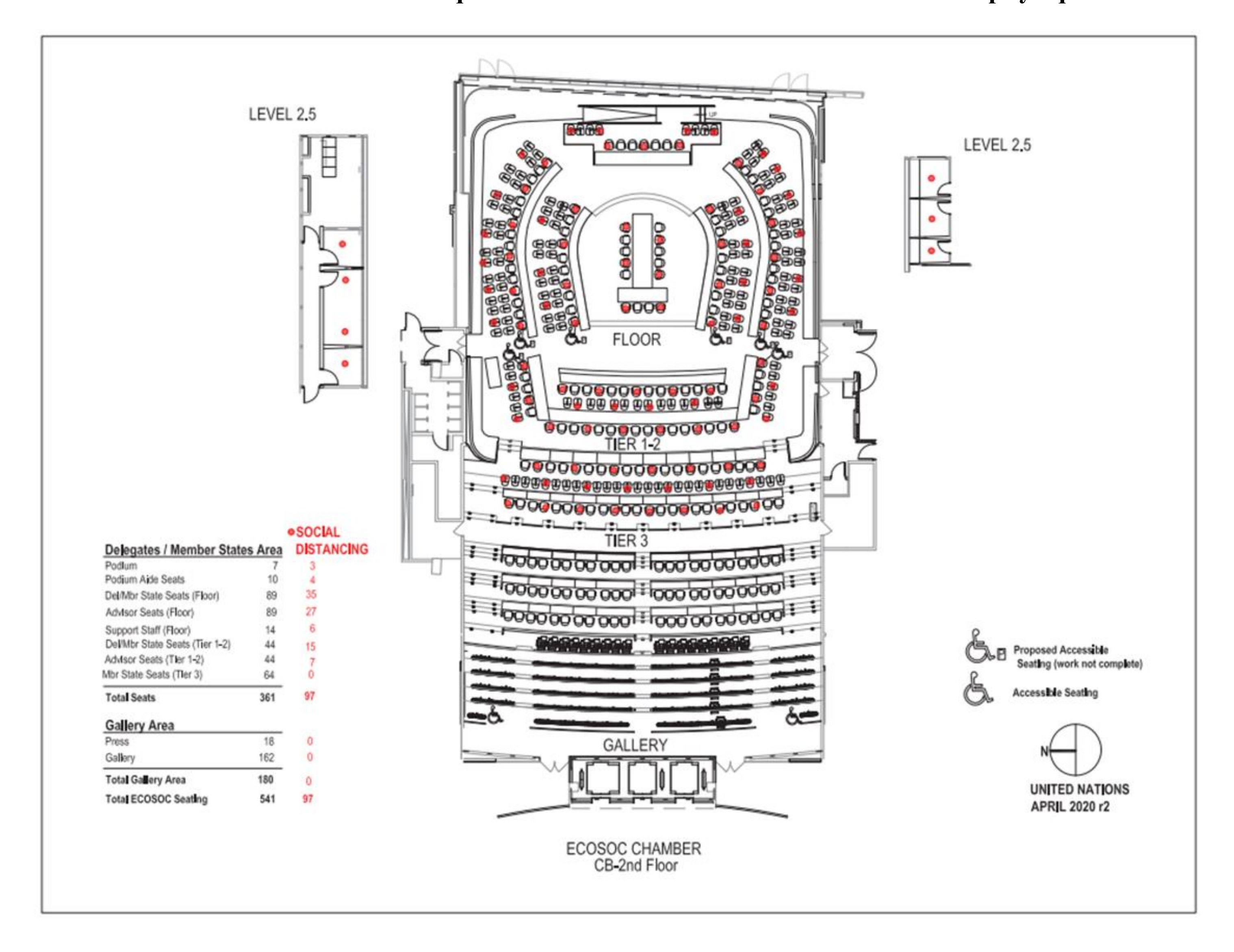
La publicité des séances sera assurée uniquement par leur diffusion en direct sur la télévision en ligne des Nations Unies.

Règlement intérieur

Les réunions en présentiel du Conseil de sécurité sont régies par son règlement intérieur provisoire.

Pièce jointe

Plan de la salle du Conseil économique et social dans le cadre de la distanciation physique*



Delegates / Member States Area		●SOCIAL DISTANCING
Podium	7	3
Podium Aide Seats	10	4
Del/Mbr State Seats (Floor)	89	35
Advisor Seats (Floor)	89	27
Support Staff (Floor)	14	6
Del/Mbr State Seats (Tier 1-2)	44	15
Advisor Seats (Tier 1-2)	44	7
Mbr State Seats (Tier 3)	64	0
Total Seats	**361**	**97**
Gallery Area		
Press	18	0
Gallery	162	0
Total Gallery Area	**180**	0
Total ECOSOC Seating	**541**	**97**

* Distribué uniquement dans la langue de l'original.